

*Industrie, Sciences et Technologie*

Le ministre ne s'est pas attaqué à la question de la propriété étrangère. A l'heure actuelle, Investissements Canada doit examiner les demandes d'acquisition d'entreprises dont l'actif dépasse 25 millions de dollars. L'organisme a été saisi de 606 demandes au cours de la période allant de juillet 1985 à décembre 1988 et a approuvé toutes les demandes de changement de propriété d'une société canadienne. Nous ne croyons pas qu'ouvrir le Canada aux acquisitions de sociétés canadiennes par des entreprises étrangères servira les intérêts économiques à long terme des Canadiens.

Nous avons vu leurs états de service. Les entreprises étrangères n'exportent pas autant que les canadiennes. Leur niveau de recherche et développement est épouvantable. Nous ne pouvons pas coopérer de la même façon avec elles pour veiller à ce qu'elles fassent preuve de loyauté avant tout envers le Canada plutôt qu'envers leur société mère étrangère ou envers le pays où cette dernière est établie.

L'accord de libre-échange va porter l'actif de référence de 25 à 150 millions, de sorte que les acquisitions d'entreprises dont le chiffre d'affaires ou l'actif est inférieur à 150 millions de dollars ne feront pas l'objet d'examen.

Lorsqu'une entreprise américaine fait l'acquisition d'une entreprise canadienne, comme cela se produit à un rythme accéléré, nous ne pouvons plus imposer de conditions assurant qu'elle fabrique un produit d'exclusivité mondiale ici au Canada. Nous ne pouvons plus veiller à ce que des fournitures canadiennes servent à la fabrication de produits au Canada. Nous avons abandonné le droit d'accorder des drawbacks pour encourager la fabrication par des entreprises étrangères au Canada.

Une fois que ces entreprises sont établies ici, elles sont traitées sur le même pied que les entreprises canadiennes, ce qui veut dire qu'on ne peut leur imposer de conditions pour veiller à ce qu'elles ne bradent pas l'entreprise canadienne à d'autres entreprises étrangères.

On se rend de plus en plus compte de nos jours, même aux États-Unis, que les sociétés devraient faire l'objet d'un certain degré de contrôle local. L'amendement Florio aux États-Unis y a entraîné l'examen de toutes les acquisitions d'entreprises de technologie de pointe. Le comité américain chargé d'examiner les investissements étrangers jouit de vastes pouvoirs discrétionnaires et s'occupe activement de tamiser les acquisitions étrangères. C'est ce qui s'est produit lorsque Fujitsu a fait une offre d'achat à Fairchild qui fabrique des semi-conducteurs, un domaine que les États-Unis considèrent

comme étant essentiel. Si les États-Unis trouvent que les semi-conducteurs sont essentiels à leur avenir économique, le gouvernement ne pense-t-il pas que les nouveaux produits biologiques et les médicaments mis au point par Connaught ou la technologie du Laser mise au point par Lumonics le sont aussi à notre avenir économique?

Le ministre a longuement parlé de la nécessité de promouvoir les sciences et la technologie. Il n'est pas le seul à le faire. Voici ce qu'a dit le premier ministre le 4 mars 1987 à l'Université de Waterloo: «Cela fait quelques années que je parle et que j'écris à propos de la nécessité urgente et pressante d'accroître notre contribution nationale dans le domaine de la recherche et du développement.» Et il a expliqué que c'était pour cette raison que son gouvernement avait donné la première place aux sciences et à la technologie dans son programme. C'est lui le maître d'oeuvre de ce programme national depuis 1984.

• (1220)

Que s'est-il passé en recherche et en développement depuis ce temps? En 1984, le premier ministre a promis de doubler les fonds dans ce domaine au plus tard en 1988. À l'époque, ces fonds représentaient environ 1,4 p. 100 du produit national brut. Ce pourcentage est maintenant d'environ 1,35 p. 100. Il a diminué en dépit de ces vœux pieux.

Le premier ministre nous répondra peut-être que c'est la faute au secteur privé. Que s'est-il passé alors? La part du gouvernement dans l'ensemble des fonds consacrés à la recherche et au développement est tombée de 37 p. 100 en 1984 à environ 30 p. 100 en 1988. Voilà pour les vœux pieux du gouvernement qui avait promis de faire plus pour la recherche et le développement.

Nous nous inquiétons également de la quantité de recherche et de développement qui sera faite au Canada par les sociétés étrangères. Si l'on parcourt l'éventail des secteurs, et je suis sûr que vous l'avez fait souvent, monsieur le Président, on voit que presque partout les sociétés sous contrôle étranger font beaucoup moins de recherche et de développement que les sociétés canadiennes. Dans le secteur minier, c'est moins de la moitié; dans le secteur des produits du bois, c'est environ les deux tiers; dans le secteur des métaux, c'est 80 p. 100; dans les secteurs des machines et des transports, c'est environ 20 p. 100. Pour le matériel électrique ou électronique, le pourcentage des ventes consacré à la R.-D. est de 15 p. 100 pour les sociétés canadiennes, mais 3 p. 100 seulement pour les sociétés sous contrôle étranger. Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps.